

Communiqué de Presse

La police neuchâteloise communique

Bilans des différentes campagnes de contrôles de vitesses à l'occasion de la rentrée scolaire printemps 2022, du contournement du tunnel de la Clusette et du week-end de Pâques

Le printemps sur les routes neuchâteloises aura été marqué par plusieurs campagnes de contrôles de vitesse. Outre la rentrée scolaire du printemps 2022, la déviation via le col de la Tourne due aux travaux du tunnel de la Clusette, a fait l'objet de nombreux contrôles de vitesse. Enfin, durant le week-end de Pâques, les radars ont malheureusement montré de nombreuses infractions de vitesse sur les routes neuchâteloises.

Du 25 avril au 1^{er} mai 2022, la police neuchâteloise et les services communaux de la sécurité publique des localités de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Saint-Blaise et Boudry étaient présents aux abords des écoles afin de marquer une présence visible et préventive à l'occasion de la rentrée scolaire de printemps.

Lors de cette campagne, la police neuchâteloise a pu mesurer près de 6'985 véhicules dans les alentours immédiats des écoles du canton. Le taux total des automobilistes sanctionnés pour excès de vitesse est en baisse en 2022, soit 2.7 % (3.4% en 2021).

Vitesses maximales relevées devant ou à proximité des écoles :

Zone 30 km/h : 57 km/h
En localité 50 km/h : 68 km/h

Contrôles de vitesse sur la déviation par le col de la Tourne des travaux du tunnel de la Clusette

Durant le mois d'avril 2022, la déviation via le col de la Tourne mise en place suite à la fermeture du tunnel de la Clusette a fait l'objet de nombreux contrôles de vitesse. L'objectif pour la police neuchâteloise était d'éviter au maximum la fermeture du tronçon consécutive à un incident. En plus de la présence de patrouilles, des contrôles mobiles (radar) et semi-stationnaire (remorque radar) ont été effectués.

Dans ce cadre 60'148 véhicules ont été mesurés. Pour les tronçons limités à 80km/h, la plus haute vitesse a été mesurée à 132 km/h. Le taux d'infraction est de 1,82%. À Brot-Dessus, le radar semi-stationnaire installé à la hauteur de la maison de commune, a mesuré 39'891 véhicules. La plus haute vitesse mesurée se monte à 72 km/h. Le taux d'infraction est de 4,89%. L'objectif de la police neuchâteloise a été atteint, puisqu'aucun accident grave n'a eu lieu sur les tronçons concernés et les localités traversées.

Contrôles de vitesse lors du week-end prolongé de Pâques

Les conditions météo favorables ajoutées au long week-end des fêtes pascales ont vu le réseau routier neuchâtelois fréquenté par de nombreux usagers dont les motards. Vu l'augmentation marquée des accidents de la circulation en 2021 chez ces derniers, la police neuchâteloise a marqué sa présence sur les routes et mis en place plusieurs contrôles de vitesse au moyen d'un radar laser. Ce moyen de contrôle répressif a permis de constater de nombreuses infractions de vitesse.

Au total, 37 dénonciations pour des importants excès de vitesse ont été relevés soit 20 dépassements de 21 à 25 km/h, 4 dépassements de 26 à 29 km/h et 13 dépassements de 30 km/h et plus.

Pour rappel, ces dénonciations ont des conséquences pénales (les amendes, les peines pécuniaires, les peines privatives de liberté dans les cas les plus graves) et administratives.

La police neuchâteloise poursuivra ses efforts en matière de prévention et de contrôles de vitesse, aussi bien en localité que sur les axes hors localité aux endroits particulièrement dangereux.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 03 mai 2022